



Après leur rejet par l'Assemblée nationale, le ministre doit abandonner définitivement les PAS !

Lundi 11 mai, dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Rappelons qu'un PAS est constitué d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé qui organisent les emplois du temps des AESH et qui interviennent pour « coacher » les personnels confrontés à des situations ingérables dans leur classe en amont des notifications MDPH, autant d'enseignants et d'éducateurs spécialisés qui manqueront d'ailleurs dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou dans les classes spécialisées pour prendre en charge les élèves.

Les PAS sont donc un dispositif de gestion et d'amplification de la pénurie visant à restreindre et contourner les notifications MDPH et à mutualiser toujours plus des AESH plus taillables et corvéables que jamais.

Le ministre Geffray ne s'en cache pas. Interrogé au Sénat, il explique : « Nous avons besoin de ces PAS. Là où ils sont déployés actuellement à titre expérimental, ils fonctionnent. J'en ai vu dans l'Aisne et j'en ai vu en Côte d'Or. Dans les deux cas ils ont permis d'inverser la logique du tout compensation pour équilibrer entre l'accessibilité et la compensation. Et quand on (...) on constate dans deux départements différents avec deux réalités différentes le même résultat : - 6% de prescription d'AESH ».

De plus, le ministre avait annoncé dans le cadre du budget 2026 la création de 1 000 PAS supplémentaires au détriment des postes d'enseignants en classe, des postes de remplaçants, des postes d'enseignants spécialisés prenant directement en charge les élèves, qui se rajoutent aux conséquences désastreuses de 3 256 suppressions de postes d'enseignants !

Ces fermetures de classes, ces suppressions de postes, ont provoqué la colère des personnels, des parents d'élèves, des élus locaux qui, par la grève, lors de manifestations, de rassemblements, de blocages d'écoles, par des pétitions ont défendu leurs écoles.

Dès le vote des députés contre la généralisation des PAS, la FNEC FP-FO s'est adressée au ministre pour exiger qu'il respecte le vote de la représentation nationale, qu'il abandonne définitivement la mise en place des PAS et qu'il restitue les postes dévolus à ces dispositifs pour ouvrir des classes, créer des postes d'enseignants remplaçants, des postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux alors que près de 30 000 élèves qui devraient être scolarisés dans les établissements sociaux et médico-sociaux ne s'y trouvent pas, faute de places....

Avec sa fédération, le SNUDI-FO exige :

- L'abandon des PAS et des PIAL !
- L'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires !
- Le maintien et développement des établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH avec 24h pour un temps plein !

Montreuil, le 20 mai 2026